

REUNION DU LUNDI 08 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de LOUPES s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Véronique LESVIGNES, Maire.

Présents : Mesdames LESVIGNES, DEGEIL-DELPEYRE, GRAVELLIER, PLATHEY, TEYCHENEY
Messieurs CEZERAC, HERAUD, PAUL, PELLEGRIN, ROUSSEAU, SIMAKU, TIBERI.

Excusés : Karine CARRASCO, (pouvoir à Jean CEZERAC), Nathalie LATRY, (pouvoir à Régis PAUL),

Absents : Michèle VANASSCHE.

Marie Monique DEGEIL DELPEYRE est nommée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19H40

Madame le Maire demande l'autorisation de ne pas donner lecture du compte rendu de la séance du 13 mars 2019.

Conformément aux articles L2121.25 et R2121.11 du CGCT, ce compte rendu a été affiché sous 8 jours et envoyé à chaque conseiller municipal. Madame le Maire invite donc les conseillers à formuler leurs observations.

Aucune observation n'ayant été apportée, le procès verbal est approuvé à la majorité des membres du conseil municipal présents à la séance.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Mme Degeil-Delpeyre est désignée Présidente de séance, à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire quitte la salle et par conséquent ne prend pas part au vote.

La présidente de séance présente et fait voter les comptes administratifs comme suit :

DÉLIBÉRATION 20/19 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018/ BUDGET COMMUNE

1 – <u>en fonctionnement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	668 704.67 €
	* Dépenses :	560 405.75 €
laisse apparaître un excédent de clôture de		108 298.92 €
2 – <u>en investissement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	469 601.90 €
	* Dépenses :	160 296.39 €
laisse apparaître un excédent de clôture de		309 305.51 €

A la demande de Madame DEGEIL-DELPEYRE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le compte administratif 2018 de la commune.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Dès son retour parmi l'assemblée, Madame le Maire prend connaissance de la décision.

DÉLIBÉRATION 21/19 VOTE COMPTE DE GESTION 2018 / BUDGET COMMUNE

Les membres présents du Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2018 de la commune,

Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclarent que le Compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte de Gestion 2018 de la commune dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

DÉLIBÉRATION 22/19 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,
DECIDE, à l'unanimité, des membres présents et représentés de procéder à l'affectation des résultats 2018 comme suit :

Résultat de l'exercice : _____ excédent :	108 298.92 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : _____	173 573.51 €
Résultat de clôture à affecter : _____	281 872.43 €
<u>Besoin réel de financement de la section d'investissement :</u>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent :	309 305.51 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur: _____	- 72 554,31 €
Résultat comptable cumulé : Solde d'exécution d'investissement	236 751.20 € (R001)
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : _____	0 €
Recettes d'investissement restant à réaliser : _____	0 €
Solde des restes à réaliser :	0 €
Besoin réel de financement (D001) : _____	0 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Dégagé à la section d'investissement (R 1068) : _____	0 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) : _____	281 872.43 €
En déficit reporté à la section de fonctionnement (D002) : _____	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés décide de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 comme présenté ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

DÉLIBÉRATION 23/19 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018/ BUDGET ASSAINISSEMENT

1 – <u>en fonctionnement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	104 286,92 €
	* Dépenses :	57 588,94€
laisse apparaître un excédent de clôture de		46 697,98 €
2 – <u>en investissement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	85 810,50 €
	* Dépenses :	51 523,04 €
laisse apparaître un excédent de clôture de		34 287,46 €

A la demande de Madame DEGEIL-DELPEYRE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le compte administratif 2018 du budget « Assainissement ».

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Dès son retour parmi l'assemblée, Madame le Maire prend connaissance de la décision.

DÉLIBÉRATION 24/19 VOTE COMPTE DE GESTION 2018 / BUDGET ASSAINISSEMENT

Les membres présents du Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2018 du budget « Assainissement »,

Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclarent que le Compte de gestion 2018 (budget assainissement) dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte de Gestion 2018 du service « Assainissement » dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

DÉLIBÉRATION 25/19 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

DECIDE, à l'unanimité, des membres présents et représentés de procéder à l'affectation des résultats 2018 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : excédent : _____	46 697,98 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur _____	182 003,34 €
Résultat de clôture à affecter : _____	228 701,32 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent :	34 287,46 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : _____	- 10 396,40 €
Résultat comptable cumulé : Solde d'exécution d'investissement	23 891,06 € (R001)
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : _____	1 700,00 €

Recettes d'investissement restant à réaliser : _____	0 €
Besoin réel de financement (D001) :	0 €
<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</u>	
Dégagé à la section d'investissement (R 1068) : _____	0 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) : _____	228 701,32 €
En déficit reporté à la section de fonctionnement (D002) : _____	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés **décide de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 comme présenté ci-dessus.**

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

DÉLIBÉRATION 26/19 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018/ TRANSPORT SCOLAIRE

1 – <u>en fonctionnement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	25040,44 €
	* Dépenses :	21 535,71 €
Laisse apparaître un excédent de clôture de		3 504,73 €
2 – <u>en investissement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	324,00 €
	* Dépenses :	0 €
laisse apparaître un excédent de clôture de		324,00 €

A la demande de Madame DEGEIL-DELPEYRE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le compte administratif 2018 du budget « Transport Scolaire ».

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Dès son retour parmi l'assemblée, Madame le Maire prend connaissance de la décision.

DÉLIBÉRATION 27/19 VOTE COMPTE DE GESTION 2018/ TRANSPORT SCOLAIRE

Les membres présents du Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2018 du budget « Transport Scolaire »,

Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclarent que le Compte de gestion 2018 (transport scolaire) dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte de Gestion 2018 du service « Transport Scolaire » dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

DÉLIBÉRATION 28/19 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018, décide, à l'unanimité, des membres présents et représentés de procéder à l'affectation des résultats 2018 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : excédent : _____	3 504,73 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : _____	10 672,15 €
Résultat de clôture à affecter _____	14 176,88 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent :	324,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : _____	17 273,88 €
Résultat comptable cumulé : Solde d'exécution d'investissement	17 597,88 € (R001)
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : _____	0 €
Recettes d'investissement restant à réaliser : _____	0 €
Solde des restes à réaliser : _____	0 €
Besoin réel de financement :	0 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) : 14 176,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés **décide de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 comme présenté ci-dessus.**

Pour Contre Abstention

14 0 0

DÉLIBÉRATION 29/19 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 / LOTISSEMENT « Clos Saint Etienne »

1 – <u>en fonctionnement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	683 148,98 €
	* Dépenses	683 148,98 €
laisse apparaître un résultat de clôture de		0 €
2 – <u>en investissement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	533 806,61 €
	* Dépenses :	449 342,37 €
laisse apparaître un excédent de clôture de		84 464,24 €

A la demande de Madame DEGEIL-DELPEYRE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le compte administratif 2018 du budget « Lotissement Clos Saint Etienne ».

Pour Contre Abstention

13 0 0

Dès son retour parmi l'assemblée, Madame le Maire prend connaissance de la décision.

DÉLIBÉRATION 30/19 VOTE COMPTE DE GESTION 2018/ LOTISSEMENT « Clos Saint Etienne »

Les membres présents du Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2018 du budget « Lotissement Clos Saint Etienne»,

Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclarent que le Compte de gestion 2018 (Lotissement Clos Saint Etienne) dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte de Gestion 2018 du Lotissement dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

DÉLIBÉRATION 31/19 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018, décide, à l'unanimité, des membres présents et représentés de procéder à l'affectation des résultats 2018 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : _____ 0 €

Résultat de clôture à affecter : _____ 0 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent : 84 464,24 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : 185 489,29 €

Résultat comptable cumulé : Solde d'exécution d'investissement 269 953,53 (R001)

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 0 €

Recettes d'investissement restant à réaliser : 0 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

Besoin réel de financement : 0 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) : 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés décide de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 comme présenté ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

DÉLIBÉRATION 32/19 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal a engagé un programme d'investissement conséquent, aussi afin d'équilibrer le budget, il est donc proposé une légère augmentation du taux des trois taxes directes locales (0,5).

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le vote des taux :

TAXE D'HABITATION à 16,50%
TAXE FONCIERE SUR LE BÂTI à 10,83%
TAXE FONCIERE SUR LE NON-BÂTI à 26,98%

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, DÉCIDE d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

DÉLIBÉRATION 33/19 VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS EN 2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant alloué aux différentes associations subventionnées :

- Association Société Archéologique et Historique Créonnais : 110€
- Association des Familles Loupes-Bonnetan : 250 €
- Association des Prisonniers de Guerre de Salleboeuf : 110 €
- Association du Judo Club de Créon : 100 €
- Association Paroissiale de Loupes-Bonnetan : 200 €
- FNACA du Canton de Créon : 100 €
- Association Française des Scléroses en Plaques (AFSEP) : 110 €
- Les Clowns Stéthoscopes : 100 €
- Association d'aide au développement local par les femmes au Sénégal SUKHALI : 110€
- Association de la section des jeunes Sapeurs Pompiers de Créon-Targon : 150€
- Association Girondine des Infirmes Moteurs Cérébraux : 110€
- Association Communale de Chasses Agréés : 300€

Le montant total des subventions votées pour 2019 s'élève à 1750 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal 2019.

Mr TIBERI étant partie prenante ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité décide :

- d'ADOPTER, les propositions de subventions allouées aux associations.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

DÉLIBÉRATION 34/19 VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 / COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Commune » 2019, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 793 656,38 €

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 932 108,57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Commune » 2019.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

DÉLIBÉRATION 35/19 VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 / ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Assainissement » 2019, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 311 608.32 €

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 270 989.38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Assainissement » 2019.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

DÉLIBÉRATION 36/19 VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 / TRANSPORT SCOLAIRE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Transport Scolaire » 2019, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 36 276.88 €

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 127 909.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Transport Scolaire » 2019.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

DÉLIBÉRATION 37/19 VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 / LOTISSEMENT « CLOS SAINT ETIENNE »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Lotissement Clos Saint Etienne» 2019, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 1 163 700.00 €

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 1 174 953.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Lotissement Clos Saint Etienne » 2019.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

QUESTIONS DIVERSES

L'ORDRE DU JOUR EST EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H36.